



Präsidium
Présidence

21 mai 2024

Notice concernant les visites guidées de l'Hôtel du gouvernement, l'accueil de personnes invitées par les membres du Grand Conseil et l'utilisation privée de l'Hôtel du gouvernement ou de la salle du Grand Conseil pendant les sessions (Avenant au règlement concernant l'utilisation de l'Hôtel du gouvernement)

Après consultation des responsables de la sécurité de l'Hôtel du gouvernement, la présidence du Grand Conseil arrête ce qui suit :

- Les visites guidées privées doivent faire l'objet d'une annonce préalable au Guichet (gr-gc@be.ch). De son côté, le Guichet coordonne ces visites avec l'administration de l'Hôtel du gouvernement.
- Les visites privées ne sont en principe possibles que jusqu'à environ un quart d'heure après la fin de la session.
- Les organisatrices et organisateurs doivent prendre en charge les frais de sécurité (Securitas, etc.) lorsque des visites privées autorisées durent exceptionnellement plus longtemps. Dans ce cas, le personnel de surveillance doit être présent pendant toute la visite, accompagner le groupe et finalement fermer le bâtiment.
- Il est possible de réserver des salles de réunion à titre privé du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00 (pendant les sessions, sans interruption de 07h30 à 17h00).
- Les organisatrices et organisateurs assument l'entière responsabilité du groupe de personnes en visite et répondent des dommages causés par celles-ci.
- Il est uniquement possible d'organiser des apéritifs et autres repas en passant par le traiteur officiel (Eventmakers : info@eventmakers.ch / +41 31 359 75 25). Les frais sont à la charge des organisatrices et organisateurs. Il est interdit d'apporter soi-même des boissons et de la nourriture ou d'en faire livrer par des tiers pour les servir.
- La salle du Grand Conseil et tous les autres locaux de l'Hôtel du gouvernement doivent être libérés au plus tard un quart d'heure après la fin de la session. Cette disposition ne concerne pas les séances d'organes.

Pendant les sessions, toutes sortes d'objets privés appartenant aux députées et députés, à l'administration, etc. se trouvent à l'Hôtel du gouvernement (ordinateurs portables, dossiers personnels, etc.). Par conséquent, malgré la possibilité donnée aux membres du Grand Conseil de proposer des visites guidées, il convient de tenir compte avant tout des aspects liés à la sécurité et à la confidentialité ainsi que des besoins des autres députées et députés. Il s'agit en outre de limiter autant que possible les dépenses et de ne pas solliciter outre mesure l'administration de l'Hôtel du gouvernement.

L'Hôtel du gouvernement a conclu un contrat (procédure d'adjudication) avec un traiteur. Ce dernier s'occupe de la restauration lors de toutes les manifestations à l'Hôtel du gouvernement, également lors de visites guidées privées, etc. Eventmakers détient ce droit en exclusivité et garantit un service et une propreté irréprochables.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Francesco M. Rappa
Président du Grand Conseil

Patrick Trees
Secrétaire général du Grand Conseil